

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

OROROR

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

OROROR

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques  
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

### Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

REÇU

OROROR

le 22 DEC. 2014

### **28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

SOUS-PREFECTURE  
OLORON STE MARIE

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

### **CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES :**

#### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL: SERVICE ENVIRONNEMENT**

Il convient de créer un emploi temporaire à temps complet sous Contrat unique d'Insertion secteur non marchand (CAE), afin de faire face à des tâches nouvelles ou occasionnelles à compter du 5 janvier 2015.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 330 indice majoré 316).

.../...

**RELATIONS PUBLIQUES :**

Il convient de créer un emploi temporaire à temps complet sous Contrat unique d'Insertion secteur non marchand (CAE), afin de faire face à des tâches nouvelles ou occasionnelles à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Indice brut 330 indice majoré 316).

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 21/12/2014

  
Hervé LUCBÉREILH

